

Pour un Plan de relance (et un Pacte productif) qui intègre des enjeux de biodiversité !

Propositions d'Humanité & Biodiversité

Contacts :

Bernard Chevassus-au-Louis, Président : bernard.chevassus@humanite-biodiversite.fr

Sylvain Boucherand, Membre du bureau : sylvain@bl-evolution.com

Sandrine Bélier, Directrice : sandrine.belier@humanite-biodiversite.fr

Préambule

Trop souvent oubliée dans l'ombre du climat, **la biodiversité est pourtant essentielle au fonctionnement des sociétés humaines, des entreprises et de la vie... tout simplement.** La biodiversité recouvre la diversité des espèces (faunes, flores, microorganismes...) mais aussi leurs interactions et les écosystèmes qu'ils forment.

Les entreprises dépendent de la biodiversité, par les biens et services qu'elle procure (aussi appelés services écosystémiques), comme par exemple : toute la nourriture, le bois, les textiles, médicaments mais aussi la capacité des écosystèmes à filtrer l'eau, recycler une partie de la pollution, à stocker du carbone, réguler les crues ou les maladies ou parasites et sont aussi un support essentiel au tourisme ou source d'innovation (molécules, matériaux, processus chimiques...). La pérennité des entreprises et de leur chaîne de valeur ne peut se faire sans préservation de la biodiversité.

Cependant, **l'érosion de la biodiversité génère des risques majeurs pour nos entreprises et nos territoires.** Certains secteurs d'activité en font déjà les frais ! Elle est causée par 5 principaux facteurs, d'après l'évaluation mondiale de l'IPBES publiée en mai 2019 :

- Les changements d'usages des terres et des mers (incluant notamment l'artificialisation)
- La surexploitation des ressources (notamment alimentation et matériaux biosourcés)
- Le changement climatique
- Les pollutions (air, eau, sol, plastique, chimique, lumineuse...)
- La dissémination d'espèces exotiques envahissantes (dégradent nos écosystèmes ou paysage et impact sur la santé)

Ainsi, le Plan de relance, qui intègre les travaux faits précédemment dans le cadre du Pacte Productif, doit intégrer cette double approche, en comprenant la vulnérabilité de certaines filières à l'érosion de la biodiversité et agir sur ces 5 grandes pressions pour les réduire. C'est le sens des propositions suivantes que nous faisons. **Des sommes considérables vont être investies pour le plan de relance, c'est une chance de pouvoir les orienter vers la transition écologique** car une telle opportunité ne se représentera pas de sitôt !

Propositions

Propositions transversales aux plans de relance et pacte productif :

Proposition 1/ Affirmer l'ambition d'une relance (et d'un pacte productif) neutre en artificialisation pour s'inscrire et être pionnier sur l'engagement gouvernemental ZAN « zéro artificialisation nette ».

Pour cela, toute nouvelle installation ou extension de sites dans le cadre des Plan de relance et Pacte productif doit se faire sans artificialisation de sols en priorité et à défaut sans artificialisation nette, en favorisant d'abord la réutilisation des friches (industrielles, militaires, autres...).

Cela ne doit par ailleurs uniquement être de la responsabilité des entreprises mais doit être coconstruit avec les collectivités, en imaginant pourquoi pas de « préparer le terrain » en réalisant de inventaires de friches, préparant les dépollutions éventuelles (lien avec la proposition 8) ou en préparant des projets de renaturation. Ces derniers doivent s'inscrire dans la restauration de continuités écologiques, s'appuyer sur le label végétal locale (lien avec la proposition 14) et limiter la pollution lumineuse.

Proposition 2/ Demander, comme élément d'éco-conditionnalité, à toutes les sociétés d'au moins 10 salariés qui bénéficient de manière directe ou indirecte du Plan de relance ou du Pacte productif (réduction de charges, aides quelconques...) de **déposer un engagement dans le dispositif « Entreprises Engagées pour la Nature »** porté par le MTES et l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

De plus, l'APE & BPI France doivent demander à chaque entreprise détenue en partie, soutenue ou suivie de prendre des engagements pertinents et adaptés en s'engageant dans également dans ce dispositif Entreprises Engagées pour la Nature.

Proposition 3/ Prévoir un dispositif d'évaluation ex-ante et ex-post des impacts sur la biodiversité du Plan de relance et Pacte productif, notamment en évaluant l'impact des mesures sur les 5 pressions contribuant à l'érosion de la biodiversité. L'OFB pourrait être mobilisée à ce titre.

Proposition 4/ Etablir une liste des subventions et fiscalités néfastes à la biodiversité (à partir des travaux existants – rapports Sainteny, OCDE...) et un calendrier de suppression de celles-ci (et au-delà du Pacte productif en renforçant la prise en compte de la biodiversité dans l'exercice de greenbudgeting).

Proposition 5/ Ce plan de relance ne doit pas se faire au détriment des règles du débat public ou en détricotant le droit de l'environnement. Plus que jamais les citoyens doivent se sentir concernés en étant largement d'informations sincères sur les projets, modestes ou "grandiose". Le temps de la consultation est nécessaire pour améliorer les projets, le temps dit « perdu » se révèle généralement finalement plutôt en temps gagné, car quand un grand projet est mal évalué au début, alors on perd in fine bien plus de temps (cf NDDL).

Filières à soutenir et projets dans le cadre du Plan de relances :

Proposition 6/ Hôtellerie-restauration / Alimentation / Santé : **Lancer un « chèque agroécologique local »**. Il a pour objectifs de relancer et réorienter la demande vers des produits alimentaires sains et locaux, pour stimuler la filière alimentation et production agricole locale et durable. Ce chèque serait à destination des familles modestes et publics défavorisés pour accéder à des produits agricoles favorables à la santé, à la biodiversité et au climat, issus de l'agriculture locale durable (voir détail en Annexe 1).

Proposition 7/ Tourisme : **Garantir que les activités touristiques en hexagone et en outre-mer reposent sur des critères de durabilité, promouvoir le développement de l'éco-tourisme.**

Le tourisme représente une activité économique majeure dans certains territoires de l'hexagone et dans la plupart des territoires ultramarins, en raison de leur position géographique, de la richesse de leurs paysages, de leur biodiversité et de leur diversité culturelle. Mais le développement touristique est souvent en contradiction avec les enjeux de conservation des habitats et espèces, particulièrement prégnants dans ces territoires. Cette activité doit donc reposer sur des critères de durabilité ; elle doit être supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales. Dans ce contexte, le développement de l'éco-tourisme, qui vise à proposer des voyages responsables respectant les écosystèmes et les populations locales, à un rôle particulier à jouer et doit être une priorité absolue de tout soutien à cette filière.

Le développement d'opérations touristiques utilisant la biodiversité comme support (visite guidée d'espace naturelle, ballade d'écoute d'oiseaux, etc...) et la préservant permettra de développer de l'emploi local et peut s'appuyer sur une offre émergente. Les espaces protégés et notamment les Parcs Nationaux et Régionaux doivent faire l'objet d'une attention et un soutien particulier, ayant commencé à développer ces approches ces dernières années.

Proposition 8/ **Lancer des grands travaux de restauration d'écosystèmes, dépollution et de lutte contre les espèces invasives.** A l'instar d'un plan massif de rénovation de bâtiments pour le climat, le Plan de relance doit lancer un plan massif de dépollution de sites, sols et friches, car ces opérations sont aujourd'hui trop coûteuses – même si des innovations émergent ces dernières années – mais seront fondamentales pour entre autres pour l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (lien avec la proposition 1). Il s'agira d'aider ces filières à se structurer, à s'industrialiser et à stabiliser leur modèle économique.

D'autres part, lancer des missions de lutte contre les espèces invasives en développant la recherche appliquée et en co-finançant les opérations afin de créer une filière active et efficace, après avoir défini les priorités en lien avec le MTES et l'OFB. A moyen terme, des économies budgétaires pour les collectivités, voire les entreprises, sont attendues ainsi qu'une forte amélioration de la santé & bien-être des citoyens (certaines espèces envahissantes sont par exemple allergènes ; transmettent des maladies comme le moustique tigre ou détruisent nos écosystèmes – ex le frelon asiatique qui attaque nos abeilles etc...).

Cela permettra d'une part de renforcer le savoir-faire français, d'améliorer le cadre de vie/santé et de créer de nombreux emplois locaux, puis de valoriser cette expertise et nos solutions françaises à l'international.

Proposition 9/ Bâtiment / construction : l'ensemble des soutiens à cette filière doit **favoriser la construction à moindre impact écologique**, dans un contexte de manque de logement décent pour les plus modestes, notamment en imposant strictement le Zéro Artificialisation Nette (lien avec la proposition 1), en demandant aux entreprises soutenues de prendre des engagements adaptés pour la biodiversité (voir proposition 2) ; en favorisant des matériaux à moindre impact (par exemple le bois-construction, les isolant – qui sont aujourd'hui souvent du polystyrène traité aux fongicides etc... (lien avec la proposition 15)).

Proposition 10/ Intégrer les mesures du **plan Biodiversité du gouvernement**, notamment de l'axe 2, qui concerne les entreprises afin de renforcer leur mise en œuvre et travailler plus spécifiquement dans le Plan de relance et Pacte Productif, sur la réduction des pressions sur la biodiversité des 4 filières identifiées comme prioritaires dans le Plan Biodiversité (énergie, chimie, construction, agroalimentaire...).

Concernant le volet Pacte productif et les marchés clés et secondaires :

MARCHES EMERGENTS SUR LESQUELS LA FRANCE EST EN CAPACITE DE SE POSITIONNER EN LEADER ET NECESSITANT UNE CONCENTRATION DES MOYENS

Marché 1. L'agriculture de précision et les agro-équipements

Marché 2. L'alimentation durable pour la santé

Marché 3. Le biocontrôle animal et végétal

Marché 5. Les biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes

Proposition 11/ Sur l'ensemble de ces 4 marchés clés (et en plus de la proposition 6 précédente), **développer la recherche sur la question des zoonoses et plus largement sur les liens entre « Santé & Biodiversité »** afin d'orienter de manière pertinente ces 4 marchés.

Soutenir également certains modes de production comme l'agroforesterie et le pastoralisme, qui répondent aux enjeux d'une alimentation saine et durable (voir détail en Annexe 2).

Il doit enfin favoriser de manière massive la mise en place d'infrastructure agroécologique (IAE) et les travaux de génie écologique ; et favoriser la conception d'équipement dans une approche globale de la production agricole avec une vision de génie écologique (et pas uniquement une approche micro avec quelques solutions techniques ponctuelles). Cela permettra de fortement développer et structurer cette filière émergente. Au-delà des bénéfices pour la biodiversité, cette mesure développera de l'emploi local et le savoir-faire pourra s'exporter également.

MARCHES EMERGENTS NECESSITANT UN SOUTIEN PUBLIC ET POUVANT JUSTIFIER ULTERIEUREMENT D'UNE STRATEGIE D'ACCELERATION

Marché 11. Les carburants durables

Proposition 12/ Lancer une étude approfondie sur les capacités et les impacts sur les filières de productions de bio-carburants afin de pouvoir décider d'une stratégie optimisée qui ne s'appuie pas sur des importations (directes ou indirectes) qui peuvent externaliser nos impacts sur la biodiversité (déforestation importée, surexploitation de biomasse...) et n'aide pas notre souveraineté énergétique.

Marché 13. L'éolien en mer

Marché 14. Le photovoltaïque

Proposition 13/ S'assurer que l'ensemble des soutiens à ces **filières EnR permettent une bonne prise en compte des enjeux de biodiversité** pour ces 2 marchés et facilitent le développement de solutions innovantes en ce sens, permettant l'acceptabilité des projets et le développement d'un savoir-faire qui peut s'exporter. Dans ce cas aussi, l'utilisation de terres artificialisées est une priorité (lien proposition 1) / (voir détail en Annexe 4).

Plus particulièrement sur l'éolien en mer, dossier d'avenir, les études doivent être menées avec rigueur et moyens, par l'OFB, l'IFREMER, les universités...pour mieux cerner les impacts de ces technologies, de l'installation en mer à l'atterrissage.

L'articulation avec la SNBC et la PPE devra être solidement argumentée.

Marché 15. Le bâtiment innovant

Proposition 14/ **Soutenir également les solutions « non-technologiques » ou « éco-technologiques »** qui permettent de répondre aux enjeux identifiés, comme par exemple la végétalisation (avec une approche technique de génie écologique et pas simplement un « verdissement »), limitant ainsi la consommation de matériaux électroniques et les minerais correspondants. En ce sens, la filière « végétale locale » pourrait être soutenue afin de la structurer et d'avoir une offre large et utilisable par l'ensemble des donneurs d'ordres (entreprises et collectivités). Cela aura un impact positif sur la biodiversité et développera l'emploi local également (pépinières, distribution, accompagnement...).

Marché 8. Nouvelle génération durable de matériaux composites « haute performance »

Marché 18. Produits biosourcés

Proposition 15/ **Créer un fond de recherche et de financement du biomimétisme** (discipline de recherche-action qui s'inspire de molécules, matières ou procédés trouvés dans la nature afin de résoudre, avec une solution soutenable, des défis industriels), voire développer des clusters. Cela permettra de développer des nouveaux matériaux résolument innovants et réellement durables, favorisant les ressources renouvelables et s'appuyant sur les 3,8 milliards d'années d'évolution et d'innovation de la nature

S'assurer dans le soutien des filières et dans le choix des projets des entreprises, qu'ils s'appuient sur des filières de production de matières biosourcées soutenables, ne participant pas à l'artificialisation, à la déforestation, aux conflits d'usages, à la pollution ou à la surexploitation d'écosystèmes. Pour cela, des méthodes de traçabilité, d'analyses et une base de données pourront être développées afin de guider les entreprises dans leurs décisions et choix stratégiques.

Le cas du bois mérite une attention particulière, en soutenant une production durable et de qualité de nos forêts, en développant une hiérarchie d'usages du bois pour favoriser son économie circulaire et en valorisant durablement les produits et services forestiers ultramarins (voir détail en Annexe 3).

Annexes : détails de certaines propositions

Annexe 1 : Détail sur la proposition 6 d'un « chèque agroécologique local »

Objectifs : relancer et réorienter la demande vers des produits alimentaires sains et locaux, pour stimuler la filière alimentation et production agricole locale et durable. Ce chèque serait à destination des familles modestes et publics défavorisés pour accéder à des produits agricoles favorables à la santé, à la biodiversité et au climat, issus de l'agriculture locale durable.

Fonctionnement : Les communes et EPCI disposent de compétences comme : santé (bureau d'hygiène) et santé / environnement (programmes territoriaux de santé environnement / PTSE), social, aménagement du territoire, etc. Elles peuvent ainsi organiser/accompagner la transition agroécologique dans leurs territoires, avec prise en compte de la santé de leurs populations (exposition à des produits phytosanitaires, résidus dans l'alimentation, etc.) en lien avec l'état de leurs écosystèmes.

La demande pour les productions issues de **pratiques agricoles durables** plus respectueuses de la santé et de l'environnement (« Bio », HVE, agroécologie, permaculture, ou dont la durabilité a été évaluée par une méthode adéquate ne cesse de croître, mais avec un certain blocage lié au pouvoir d'achat limité de populations défavorisées, car elle s'accompagne parfois d'une hausse des prix de l'alimentation.

L'objectif du chèque agroécologie-locale vise à fournir une aide à destination de ces ménages modestes pour découvrir et accéder à des productions alimentaires issues d'une agriculture plus favorable à la santé et à l'environnement, et via cette solvabilisation de consommateurs, d'accroître la demande de ces productions :

- i) **rendre accessible une meilleure santé et un meilleur environnement au plus grand nombre, notamment à des publics défavorisés**, exposés à des inégalités environnementales et sanitaires ;
- ii) **soutenir les agriculteurs s'orientant vers des pratiques durables** relevant de l'agroécologie (bio, HVE, etc.), alimentant un marché local, avec l'émergence d'une demande plus forte et plus inclusive de la société locale.

Cette aide peut fonctionner sur le modèle des tickets restaurant ou d'autres chèques alimentaires, ou en s'inspirant des chèques énergie.

Cette action nécessite que les collectivités et l'ensemble des acteurs des filières, associations, coopératives s'organisent pour créer ces débouchés. Les EPCI peuvent s'appuyer sur des outils comme les PAT pour structurer ces circuits.

La démarche peut par ailleurs être proposée au **niveau européen, dans le cadre de la nouvelle politique agricole commune (PAC)**.

En outre, il faut définir le niveau de localité ainsi que les types de productions agroécologiques present en charge par ce ticket alimentaire.

Productions ciblées : labellisations certifiant une prise en compte des effets environnementaux sur la biodiversité et le climat : Agriculture Biologique, agriculture HVE, différents label agroécologique (Demeter, *liste non-exhaustive*), et/ou méthodes d'évaluation de durabilité (IDEA, etc.).

Localité : trois échelles peuvent être prises en compte,

- 1) le territoire de l'EPCI ;
- 2) la région pour les productions non disponible dans l'EPCI ;
- 3) les production spécialisées bénéficiant d'une **AOP** FR voire européenne.

Mise en place et évaluation : Pilote MINEFI en partenariat avec le MEE, MTES, Régions de France, Association des collectivités de France et en associant les collectivités (EPCI), chambres d'agriculture, coopératives, syndicats agricoles, associations spécialisation dans les circuits courts, etc.

La déclinaison sur les territoires peut se faire via les **EPCI**, en coordination par les Régions, notamment via les **programmes alimentaires territoriaux (PAT)** et en lien avec la PAC.

Les objectifs chiffrés et l'évaluation peuvent se faire via :

- Chiffre d'Affaires généré sur les filières
- Nombre de collectivités disposant d'un PAT intégrant cette mesure de chèque bio/local
- Montant national total des aides ainsi mobilisées

Annexe 2 : Précisions sur la proposition 11 : Répondre au défi d'une alimentation saine et durable intégrant la biodiversité (souveraineté alimentaire) = pastoralisme et agroforesterie

Il faut un plan national et un investissement spécifique Pastoralisme à construire avec tous les acteurs.

Pourquoi ?

Il est fait le constat que des distributeurs vendent à très bas prix de la viande importée de Nouvelle-Zélande. Nous sommes dépendants de la mondialisation. Et le coût du travail dans nos montagnes est élevé.

Mais on doit prendre en compte les services écosystémiques fournis par le pastoralisme. Les pratiques pastorales ont un rôle clé pour l'entretien des espaces : incendie, érosion ... Le sylvopastoralisme est essentiel pour limiter l'embroussaillage des forêts et donc accompagner la DFCI (Il faut anticiper et se préparer aux mégafeux qui risquent d'arriver avec les changements climatiques). Sans cela, on a un vrai coût pour nos sociétés. L'abandon de la filière pastorale se paierait socialement et écologiquement. Si elle disparaissait, les services rendus coûteraient plus cher sans compter que les exportations de viande et autres produits n'auraient plus de concurrence nationale. Si abandon du pastoralisme, il y aura perte d'un savoir-paître animal ! Utilité des races rustiques.

Se pose la nécessité d'un réel bilan comptable et reconnaître ces services écosystémiques. Nous avons des coûts en montagne sans rapport avec les coûts de l'élevage extensif en Australie. Il faudrait intégrer l'empreinte carbone. Il faut mieux chiffrer les services rendus à la biodiversité. L'élevage ovin n'est pas qu'un outil d'entretien des espaces. Le premier objectif est d'apporter une alimentation de qualité assurant une indépendance alimentaire (ne pas être lié qu'aux exportations de viande), mais aussi d'autres produits comme la laine. Un produit d'élevage est lié à son paysage. L'achat de bœuf

(type « Charal ») en supermarché impacte l'Amazonie. L'achat d'agneau de montagne valorise nos montagnes.

Encourager et soutenir financièrement l'agroforesterie traditionnelle en outre-mer

L'abandon du système agroforestier traditionnel, au profit de cultures mono spécifiques, entraîne actuellement la suppression progressive du couvert arboré hors forêt dans certains territoires ultramarins. Dans un contexte d'artificialisation croissante des territoires, il est essentiel de les valoriser au mieux en favorisant les pratiques assurant leur multifonctionnalité. Le développement de l'agroforesterie traditionnelle, fondée sur l'utilisation d'essences locales sans intrants de synthèse, contribue à conforter l'activité agricole, préserver et restaurer la biodiversité, les sols et la ressource en eau (en quantité et en qualité) et agir positivement sur le climat et le paysage. Dès lors qu'elle combine les plus-values environnementale, économique et sociale pour le propriétaire et la société, l'agroforesterie doit être encouragée en outre-mer et bénéficier de soutiens publics. L'important sera de chercher à développer l'agroforesterie par un plan urgent de soutien spécifique à caler avec les organismes, représentants agricoles locaux et propriétaires fonciers aux initiatives en la matière par l'Etat et les organismes de prêts (CDC voire crédit agricole).

Annexe 3 : Précisions sur la proposition 15 concernant les matériaux biosourcés

A. PROTÉGER NOS MARCHES DU BOIS ET NOTRE INDEPENDANCE PAR DES MESURES ECOLOGIQUEMENT VERTUEUSES

Lancer une taxe ou droit de douane représentatifs de l'empreinte écologique des produits (produits bois et produits induisant une forte déforestation importée) destinés à favoriser la consommation locale (eh oui un peu de protectionnisme !)

Forêts = donner une éco conditionnalité aux aides et avantages fiscaux en différenciant ce qui est une forêt d'une plantation forestière spéculative (notamment au niveau fiscal = exonération trentenaire). Réviser la philosophie des aides et exonérations publiques en forêt (ex. exonération trentenaire des taxes foncières, subvention pour plantation ou travaux...). S'inspirer de la notion de contrat (comme dans Natura 2000) ou des mesures agri-environnementales. Les mettre en cohérence avec les enjeux et ne pas pénaliser le « bon » gestionnaire (celui qui développe des solutions fondées sur la nature)

B. LE BOIS, UN MATERIAU PHARE PARMIS LES MATERIAUX BIOSOURCES

Principe = le bois, une ressource à considérer et à privilégier en circuit court et circulaire

Attention à ne pas confondre circuit court et économie circulaire. Il y a des circuits longs qui sont aussi circulaires notamment pour le bois où il n'y a pratiquement plus de déchets mais uniquement des « connexes » ou des « co-produits », à peu près tous valorisés.

Notre position déjà exprimée en 3 points à divers titres notamment dans notre cahier des acteurs pour la PPE est la suivante :

1. Concilier le développement des usages de la ressource forestière avec la gestion durable des forêts c'est-à-dire que la forêt qui est un écosystème doit le demeurer. La production de bois, qui risque d'induire une exploitation monospécifique intensive, ne doit pas entraîner une modification de celui-ci (présence de bois morts, de gros, grands et vieux arbres 80 % de la biodiversité en forêt y sont liés, maintien de zones ouvertes telles les clairières, mares, pelouses, maintien d'une diversité d'essences et d'une mosaïque d'âge...). Pour nous, la production de matière ligneuse à partir de ligniculture usant force intrant n'est pas de la forêt.
2. L'approvisionnement en bois, du fait que le facteur d'émission de CO2 résultant de la combustion du bois est élevé, est intéressant si les unités de production sont proches de la ressource et font de la cogénération, d'où la nécessité d'avoir des centrales proches d'utilisateurs de chaleur.
3. La meilleure valeur ajoutée du bois en termes d'emploi, de richesse économique est apportée en privilégiant une hiérarchie avec un « usage en cascade » du matériau bois (*la hiérarchie des usages du bois : en privilégiant en premier lieu le bois d'œuvre, puis le bois d'industrie et enfin le bois énergie, *l'usage en cascade du bois : ce principe est transposé dans plusieurs documents de l'Union européenne. Il donne la priorité à une utilisation à valeur ajoutée autre que combustible. Le bois n'est ainsi brûlé pour produire de l'énergie qu'une fois qu'il a été d'abord utilisé, réutilisé puis recyclé en tant que matériau chaque fois que c'est possible. Dans une économie circulaire, une utilisation en cascade des ressources renouvelables est encouragée, de même que son potentiel d'innovation dans de nouveaux matériaux, produits chimiques et procédés*).

Appuyer la filière d'exploitation pour une exploitation à moindre impact. Les tracteurs sylvicoles à moindre impact sur les sols, le débardage par câble en montagne et sur les milieux les plus vulnérables limitant le recours aux pistes forestières, l'exploitation en billons plutôt qu'en bois longs et le transport par petits chargeurs permettant un moindre impact des routes et pistes forestières.

Aider notamment la petite première transformation (scieries) à se maintenir proche des massifs forestiers si « valeur ajoutée » claire de l'activité. Veiller au maintien d'une capacité significative de sciage de gros bois y compris dans les grosses unités de sciage et d'un maillage territorial de scieries de moindre importance ayant cette capacité.

Elargissement des méthodes éligibles en forêts pour les projets labellisés Bas Carbone ;

- Amélioration du système Bas carbone pour qu'il soit fondé sur des principes plus rigoureux et partagés sans risque de greenwashing (un PSE est un choix de la société, pas un marché comme les autres) ;
- Elargir ce genre d'approche aux autres services, et notamment à la biodiversité, et faire le lien avec d'autres mécanisme innovant (ORE – Obligation Réelle Environnementale) ;
- Promouvoir une déclinaison forestière des solutions fondées sur la nature en forêt en France.

C. UNE ACTION SPECIFIQUE OUTRE-MER = Valoriser durablement les produits et services forestiers ultramarins

Reconstituer les forêts avec principalement des essences locales en intégrant les effets des changements globaux.

On pensera aux réhabilitations après exploitation minière en Guyane comme en Nouvelle Calédonie, aux réhabilitations après cyclone (en évitant les plantations à spéculation ligneuses nécessitant des intrants) penser reforestation du maquis minier calédonien, des mornes déboisés dans tous les Outre-mers, des padzas à Mayotte ces derniers entraînant des dégradations des lagons par transferts des sédiments (turbidités). A Mayotte, on a calculé que le reboisement de 100 ha sur un bassin versant augmenterait la ressource en eau disponible dans les rivières pendant la saison sèche de 400 000 m³. Pour l'instant, il faut savoir que le taux actuel de reboisement est de 10 ha par an et uniquement le fait de l'ONF... Alors que le rythme de déforestation actuel y est de 150 ha par an !

Une attention spécifique sur la disparition /diminution des effectifs de singes, oiseaux, ongulés type tapir espèces clé pour la zoochorie provoquant la raréfaction de certaines espèces d'arbres en Guyane. On pensera à soutenir les initiatives de reboisements faits par la collectivité territoriale à Saint Pierre & Miquelon.

Des actions spécifiques sont à poursuivre et redynamiser notamment sur les forêts sèches et les mangroves (cf feuille de route 2015 suite à conférence environnementale 2014).

Raisonner la valorisation du bois en outre-mer

Dans les forêts ultramarines exploitées, appliquer des méthodes de gestion extensive et d'exploitation à faible impact.

Les forêts ultramarines sont caractérisées par une richesse biologique et une vulnérabilité particulière, menacés à l'échelle mondiale. Cette spécificité implique des politiques et pratiques de gestion adaptées à ce contexte. Ceci passe au préalable par l'évaluation de la ressource en bois disponible localement et du niveau de prélèvement qui ne remette pas en cause la pérennité des forêts.

Clarifier par l'Etat propriétaire foncier en Guyane de la politique minière à long terme en Guyane. C'est important pour que l'Etat gestionnaire forestier (via l'ONF) puisse valoriser une filière bois vraiment responsable et pour atteindre une exemplarité totale reconnue de la gestion (ex. non-conformités reçues pour les forêts certifiées PEFC, difficulté d'éligibilité au FSC, si les forêts gérées peuvent être déforestées du jour au lendemain pour exploitation minière, alors qu'elles sont certifiées Gestion durable)

Promouvoir une hiérarchie claire et en cascade de l'utilisation de la ressource en bois : bois d'œuvre, puis bois d'industrie, et en dernier lieu bois énergie. Faire intervenir prioritairement la valorisation en bois énergie à la fin des cycles de vie, par le développement du recyclage et de la pluri-utilisation des bois. Accorder les aides publiques aux projets les plus efficaces en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, portant sur la production de chaleur.

Attribuer des aides pour la création d'entreprises basées sur la ressource locale, afin de mettre en œuvre une sylviculture, une exploitation et une transformation du bois adapté aux contextes structurels, aux potentialités forestières et aux débouchés locaux.

Appuyer à la valorisation économique des bois d'une part de l'exploitation des bois de qualité selon des standards à construire irréprochables et bénéficiant au développement du territoire et de l'emploi local. On pensera à la Guyane bien sûr (actuellement on y exploite pour 2,4 millions d'ha de 70 à 90 000 m³ bon an mal an) mais aussi aux autres Outre-mer sur des marchés locaux ou de niches (filiales mahogany ou tamarin pour de l'ébénisterie de qualité aux Antilles et à la Réunion ainsi qu'aux recyclages d'espèces indésirables comme le goyavier ou les cryptomerias en passant par un soutien à des microprojets tels celui d'encourager le recours aux scies mobiles assurément à développer dans les Outre-mer (La Réunion, Polynésie française, Wallis et Futuna ...).

Encadrer la valorisation des produits forestiers non ligneux ultramarins

Garantir la compatibilité du prélèvement des produits forestiers non ligneux avec le maintien des espèces et habitats forestiers, en particulier de la biodiversité associée. Pour la récolte de loisir, diffuser largement l'information relative aux conditions générales et locales d'une récolte raisonnée des produits forestiers non ligneux. Pour les récoltes commerciales, prévoir une rémunération spécifique, en particulier lorsqu'un propriétaire forestier met en place des mesures dédiées pour favoriser et gérer à long terme ces productions.

.....

Annexe 4 : Précisions concernant la proposition 13 sur les énergies renouvelables

DÉBAT PUBLIC PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

DU 19 MARS AU 30 JUIN 2018

CAHIER D'ACTEUR
N°19 MARS 2018

humanité et biodiversité
ENSEMBLE PROTÉGEONS LE VIVANT

Humanité et Biodiversité est une association dont l'objet principal est le renforcement de la perception et de la prise en compte par tous des synergies et des liens indissociables entre l'humanité et la biodiversité. Elle mène donc des actions de plaidoyer auprès des pouvoirs publics, des actions de sensibilisation et de communication, et développe également des échanges avec les acteurs sociaux et notamment le monde de l'entreprise.

La lutte contre le changement climatique ne sera efficace que si l'on engage une transition énergétique et réduit nos émissions. Mais elle doit également être vertueuse et œuvrer à la protection de la biodiversité. Comment alors engager une transition énergétique promouvant le développement des énergies non polluantes et agissant en faveur des écosystèmes et de la biodiversité ? Notre cahier d'acteur a vocation à apporter des réponses à ce questionnement et à remettre la biodiversité au cœur du débat.

CAHIER D'ACTEUR

Biodiversité et énergie : des interactions souvent oubliées

LA MEILLEURE ENERGIE EST CELLE QUE L'ON NE CONSOMME PAS

Tous les modes de production d'électricité, les réseaux de transport et de distribution électrique, ont des impacts sur la biodiversité, l'eau, l'air, les sols et directement ou indirectement la faune et la flore. Notre société est dépendante d'une énergie polluante et épuisable, génératrice de dégâts importants. Pourtant, la biodiversité est facteur d'économie d'énergie (les arbres en milieux urbains limitent les îlots de chaleur) et devrait être mieux prise en compte.



- **Maîtriser notre consommation et donner la priorité aux mesures en faveur des économies d'énergie**

La maîtrise de la consommation est un sujet majeur à court et long terme, et doit être prioritaire dans tous les domaines : habitat, transport, etc. Mais pour cela, nous devons remettre en cause nos comportements, notre consommation et production énergétique (essentiellement centralisée). Il est donc nécessaire de développer la recherche tant dans les domaines techniques que socio-économiques, et développer des stratégies adaptées aux différents contextes socio-économiques.

- **Intégrer une vision globale dans nos choix énergétiques : répondre à la demande énergétique tout en réduisant notre empreinte carbone sans porter préjudice à la biodiversité**
Notre demande énergétique, même maîtrisée, doit être satisfaite dans les meilleures conditions environnementales possibles. Nous devons développer toutes les modalités possibles pour produire

et consommer autrement : réutilisation de l'énergie en boucle fermée, production de chaleur et fraîcheur sans recours à l'énergie, etc.

BIODIVERSITE ET ENERGIES RENOUVELABLES : ENTRE IMPACTS ET OPPORTUNITES



Même si les énergies renouvelables et leur transport ne sont pas sans impacts sur la biodiversité, certains ouvrages ou infrastructures se révèlent sources d'opportunités pour cette dernière.

- **Développer l'énergie décentralisée**

Les schémas classiques industriels de production centralisée nécessitent des réseaux denses de ligne THT, d'oléoducs, etc. impactant fortement la biodiversité.

Les énergies renouvelables offrent des possibilités de production décentralisée, et il serait dommage de retomber dans la vision des « grosses » unités centralisées. Pour appréhender ces impacts, une approche locale projet par projet, une cohérence régionale ou nationale et énergie par énergie sont plus que jamais à encourager. Il est néanmoins nécessaire d'étudier les limites de multiplication des « mini » réseaux de transports d'énergie.

- **Se diriger vers un réel système mixte tout en adoptant une stratégie tendancielle de production et utilisation les plus locales possibles**

Il est possible de réduire les impacts sur la biodiversité en favorisant le développement d'une énergie locale et renouvelable, en implantant les réseaux de production et de stockage d'énergie au plus près possible des lieux de consommation pour réduire l'impact des réseaux de transport. Cependant, les énergies renouvelables font face à des problèmes

d'intermittence et, même si une stratégie tendancielle de production et utilisation locale doit être favorisée en stimulant en particulier les recherches sur le stockage local de l'énergie, il est nécessaire de se diriger vers un réel système mixte associant la distribution interconnectée actuelle à une production et utilisation locales. La prise en compte des impacts sur la biodiversité aux échelles locales et globales, comme la cohérence d'ensemble des équipements de production et de transport, supposent qu'on associe bien mieux qu'actuellement les deux démarches d'évaluation environnementale :

- Celle de chaque projet, seule à même de prendre en compte les effets locaux sur les habitats et espèces
- Celle des « plans et programmes », intégrant les trames vertes et bleues à échelle large, et les effets d'érosion globale de la biodiversité

Les contrats de transition écologique et solidaire permettent, de leur côté, la conversion du tissu local vers une économie décarbonée. Même s'ils représentent des opérations territorialisées locales, il est nécessaire d'assurer une cohérence entre ces contrats et la PPE.

- **Elaborer des stratégies de développement des énergies renouvelables en accord avec les objectifs de préservation de la biodiversité**

Les énergies renouvelables contribuent au changement de nos fonctionnements et façons de penser : non épuisables et ne produisant (pour la plupart) pas d'émissions polluantes, ces énergies (éolien, hydraulique, photovoltaïque, etc.) doivent cependant être développées avec précaution : même si elles contribuent à la réduction de notre empreinte carbone, elles ne sont pas toujours sans impacts sur la biodiversité.

ENERGIES RENOUVELABLES ET CONFLITS D'USAGE DES SOLS

FORETS : SYLVICULTURE ET BOIS ENERGIE

- **Respecter le fonctionnement des écosystèmes forestiers et la hiérarchie des usages du bois**

L'utilisation du bois comme source d'énergie renouvelable peut être une solution intéressante, sous réserve de deux précautions importantes :

- Le maintien de la soutenabilité de la sylviculture, qui suppose que la récolte ne dépasse pas les

capacités de renouvellement du milieu forestier. Cela impose le respect strict de plans de gestion conformes aux exigences écosystémiques, et pour les grosses unités de production d'énergie, une étude attentive des possibilités réelles de récolte à distance raisonnable.

- Le respect de la hiérarchie des usages du bois : la structuration du matériau bois agrégeant les molécules de cellulose et de lignine en fibres et en matériau, leur décomposition directe par combustion tire moins bien parti de cette ressource que les utilisations en bois massif ou à défaut en fibres, chaque fois que possible.

LES AGROCARBURANTS

- Contrôler la filière pour éviter la concurrence avec les espaces agricoles nourriciers, les espaces naturels et forestiers

Compléments aux carburants conventionnels, les agrocarburants sont obtenus principalement à partir de produits agricoles et permettent une production nette de CO₂ que celle des combustibles fossiles, mais sont en concurrence avec les usages alimentaires.

Dès maintenant lourd de conséquences dans certains pays de la zone intertropicale, ce changement d'affectation des sols doit être contrôlé même en France, pour que la concurrence ne se fasse pas avec l'agriculture nourricière, la forêt et les espaces naturels. Au-delà des calculs de rendement énergétique et de rentabilité technique, ce n'est qu'à cette condition que les agrocarburants pourront être une alternative soutenable aux carburants conventionnels. Par exemple, le biogaz ne doit pas faire l'objet de cultures dédiées.

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

- Préférer l'implantation sur des zones construites et proscrire les fermes photovoltaïques sur des espaces naturels

L'énergie solaire peut s'avérer très efficace, mais la construction de grandes fermes solaires pose des problèmes écologiques, de paysage et d'utilisation des terres. Les fermes photovoltaïques à la place de formations végétales naturelles sont à proscrire, et les installations en zones construites (logements individuels, centres commerciaux, etc.) ou en cohérence avec les cultures sont à préférer.



UNE COMPLEMENTARITÉ NÉCESSAIRE

- Concilier développement des énergies renouvelables, maintien des activités existantes et protection de la biodiversité

Les systèmes de production hydrauliques, éoliens ou solaires, et les réseaux de transport d'électricité, ont des impacts multiples sur leur territoire d'implantation : locaux sur la biodiversité, les espèces et leurs habitats, mais aussi globaux sur les continuités écologiques et l'érosion globale de la biodiversité. C'est pourquoi les deux démarches d'évaluation environnementale rigoureuse, par « projet » local et par « plan ou programme » à une échelle plus large, sont indispensables. Les mesures compensatoires prescrites doivent faire l'objet de suivis attentifs.

Une nécessaire complémentarité doit naître entre les énergies renouvelables et les activités, espaces ou espèces ayant une importance majeure pour le territoire sur lequel ils sont situés.

ENERGIES MARINES RENOUVELABLES ET BIODIVERSITÉ

- Engager un suivi sérieux des installations et lancer des programmes de recherche en concomitance avec des programmes d'innovation

Nous manquons de données concernant l'impact de ces énergies sur la biodiversité marine : certains sont connus (fragmentation de la colonne d'eau, risques de collision, pertes d'habitats), mais d'autres ne sont pas totalement avérés (transport d'énergie et champs électromagnétiques, effets de corrosion des installations).

Nous devons poursuivre des recherches et suivis sérieux des installations pour comprendre leur impact sur la biodiversité marine, et ainsi pouvoir y remédier

tant techniquement qu'économiquement et légalement (fond de garanti, assurance).

- **Le raccordement de l'éolien marin, et les procédures de concertation**

Les fermes éoliennes en mer raccordées aux réseaux terrestres ont des productions unitaires bien supérieures à celles des unités éoliennes terrestres, plus modestes. Leur raccordement aux réseaux de transport et distribution terrestres pose donc des problèmes spécifiques, en particulier en matière de biodiversité.

Il est impératif, contrairement à ce qui a été parfois pratiqué, d'évaluer et de prendre en compte les impacts environnementaux de ces raccordements aux réseaux dès la conception initiale des projets.

Par ailleurs, la procédure de prise de décision sur ces projets doit absolument être revue en profondeur : il n'est pas admissible que des appels d'offres aient été conclus avant les débats publics sur les projets éoliens off-shore de la Manche, déconsidérant ainsi la procédure de débat public. Le gouvernement constate d'ailleurs lui-même actuellement que ces appels d'offres ont été conclus prématurément, puisqu'il envisage d'en renégocier les conditions !



CONCLUSION

Pour réussir la transition énergétique, il faut inciter à réduire la consommation et mettre en œuvre toutes les stratégies possibles pour la diminuer. Les énergies renouvelables doivent être développées et se substituer aux énergies polluantes.

Mais pour être vertueuse, la transition doit intégrer les enjeux de biodiversité : nos modes de production et de consommation ne sont pas sans impacts sur les milieux naturels et les écosystèmes. Nous pouvons cependant y remédier. Il faut alors :

- accroître progressivement la décentralisation de notre énergie, réduisant les besoins de réseau de transport,
- maîtriser les conflits d'usages des sols,
- améliorer le suivi de nos installations, étendre le champ de nos connaissances, mieux comprendre les impacts des installations sur les écosystèmes et garantir les possibilités de mesures correctives,
- avoir une approche intégrée de l'évaluation environnementale des projets locaux, et des programmes à échelle plus large,
- analyser les cycles de vie des différentes filières, leur durabilité et leurs impacts environnementaux.

Sur un sujet général non spécifique à la biodiversité, nous tenions à souligner les lacunes du dossier du maître d'ouvrage. Nous regrettons qu'il ne soit pas plus explicite sur les orientations des différentes filières énergétiques et les scénarios retenus, notamment sur les prix de revient des différentes sources d'énergie. Par ailleurs, le dossier n'explicite pas les impacts environnementaux des différents modes de production. C'est bien au porteur de projet qu'il incombe de livrer ses propres évaluations des conséquences des décisions envisageables pour chaque type d'énergie. Un dernier point majeur non abordé : celui de la gestion des déchets liée à l'énergie (nucléaire, etc.) ou à la déconstruction des installations.

Conformément aux règles qui s'imposent en matière d'évaluation environnementale des plans et programmes, nous demandons que ces évaluations soient fournies si possible en cours de débat, et en tout état de cause avant la concertation finale relative au décret arrêtant la PPE.

cndp Commission nationale
du débat public

Commission particulière
du débat public PPE
244 boulevard Saint-Germain 75007 Paris
ppe@debat-cndp.fr
<http://ppe.debatpublic.fr>